

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du Lundi 1^{er} août 2022

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles - Mme BIGAY Laurie – M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme Anne-Catherine JACQUESSON 6 Mme CHAMBON Nadège (7 présents).

Secrétaire de séance : Mme Laurie BIGAY

La séance est ouverte à 18h30

➔ **DELIBERATION N°1 : Participation pour les enfants scolarités au Cheylard**

Le Maire du Cheylard nous incite à prendre en compte la requête de l'association le sou des École du Cheylard qui nous demande une participation financière pour la scolarité d'un enfant à l'école maternelle sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose la somme de 600 euros au sous des Écoles du Cheylard pour participer à la scolarité.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

➔ **DELIBERATION N°2 : Aide du Département pour le déneigement de la voirie communale**

Monsieur le Maire fait le point sur le déneigement de cet hiver 2021/2022, il fait part au conseil Municipal du nombre d'heures effectuées par l'engin communal., ainsi que les prestations faites par d'autres fournisseurs. Le coût total du déneigement des voies communales de Saint Clément s'élève à 2 074,80 €

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide du département.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

➔ **DELIBERATION N°3 Dépôt dossier de demande de subvention voirie communales au Département**

Le maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif du Conseil départemental de l'Ardèche « Atout ruralité » mis en place pour aider les communes.

Le volet « Pacte routier » permet de présenter 2 dossiers annuellement (dont le dossier déneigement qui est présenté chaque année)

Le maire propose de présenter un dossier pour les travaux de voirie communale de la route du Fenier dont le devis est de 39 901,50 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter une demande d'aide au Département pour ce projet dans le cadre du dispositif « Atout ruralité »

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4 Dépot dossier de demande de subvention isolation bureau mairie au Département**

Le maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif du Conseil départemental de l'Ardèche « Atout ruralité » mis en place pour aider les communes.

Le volet « Soutien investissement local » permet de présenter un dossier.

Le maire propose de présenter un dossier pour les travaux d'isolation fenêtres, porte et embrasures des bureaux de la mairie dont les devis s'élèvent à 7 747,20 euros HT afin de réduire le coût de chauffage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à présenter cette demande d'aide au Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité »

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°5 Rachat du fuel de l'appartement de Madame Rivière**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que suite au départ de Madame Rivière de son appartement, sa fille, Madame Victoire propose à la commune de racheter le stock de fuel restant dans la cuve.

Le maire précise qu'après avoir hospitalisée pendant l'hiver dernier, Madame Rivière n'a pas souhaité regagner son appartement par la suite.

Le maire propose un montant de 600 € pour un volume évalué à 650 l. Il précise que cette cuve est mitoyenne de celle de l'église et qu'il sera possible le cas échéant de transvaser le contenu

le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte cette proposition. Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION N°6 vente chasse-neige :

Suite à l'annonce passée sur le Bon Coin pour la vente du petit chasse-neige, le maire explique qu'il y eu très peu de personnes intéressées. Il propose de refaire une annonce en baissant le prix à 1 500 € net

le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Accepte cette proposition. Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Divers

→ **Voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été effectués cette année sur les voiries communales :

141 131 euros sont au budget cette année en investissement. 99 400 € ont été engagés pour le moment.

Pour l'entretien de la voirie, 25 000 € sont au budget et 13 500 € ont été engagés.

→ **Cimetière**

Madame Demars et Madame Bigay ont pris contact avec une société de Pompes funèbres pour étudier et mutualiser les coûts des travaux de reprise de concession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15